



Institut des Comptes Nationaux

RAPPORT D'ACTIVITES 2016

Editeur responsable: Jean-Marc DELPORTE
Président
City Atrium C
Rue du Progrès, 50
1210 BRUXELLES

<http://www.inr-icn.fgov.be>

TABLE DES MATIERES

Avant-propos	6
<u>I. L'INSTITUTION</u>	8
I.1. Composition	8
I.2. Mission	8
<u>II. LES ORGANES</u>	9
II.1. Le Conseil d'administration	9
II.2. Les Comités scientifiques	10
II.2.1. Le Comité scientifique sur les comptes nationaux	10
II.2.2. Le Comité scientifique sur le budget économique	11
II.2.3. Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix	12
II.2.4. Le Comité scientifique pour les comptes des administrations publiques	12
II.3. Représentation internationale	13
<u>III. LES ACTIVITES EN 2016</u>	15
III.1. Le Conseil d'administration	15
III.2. Les produits	15
III.2.1. Comptes annuels nationaux et régionaux	15
III.2.2. Comptes trimestriels	16
III.2.2.1. Comptes trimestriels de l'ensemble de l'économie	16
III.2.2.2. Comptes trimestriels de secteurs	16
III.2.3. Tableau sur les droits à la pension acquis	17
III.2.4. Budget économique	17
III.2.5. Les statistiques du commerce extérieur	18
III.2.6. Les rapports sur l'observation et l'analyse des prix	18
III.2.7. Les comptes économiques de l'environnement	19
III.2.8. Indicateurs beyond GDP	19
III.2.9. Les cadres budgétaires pluriannuels	20
III.2.10. Diffusion	20
III.2.11. Projet SEC2010	20
III.3. Harmonisation des univers d'entreprises et alignement des codes NACE au sein des autorités associées de l'ICN	20
III.4. Profiling de groupes d'entreprises multinationaux	21
III.5. Coordination opérationnelle entre les autorités associées	21

III.6. Groupes de travail	21
III.6.1. Variabilité de l'indice de la production industrielle	21
III.6.2. Déflateurs du PIB pour l'industrie et les services	22
III.7. Avis émis par l'ICN	22
IV. <u>LES COMPTES DE L'ICN</u>	24
Publications régulières de l'ICN	25

Avant-propos

Début 2016 est entré en vigueur l'accord de coopération du 15 juillet 2014 entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des comptes nationaux (ICN). La structure de l'ICN fut par conséquent modifiée. Ainsi, les entités fédérées font dorénavant partie du Conseil d'administration de l'ICN et un comité scientifique pour les comptes des administrations publiques a été instauré.

Ce comité scientifique a pour mission d'analyser les demandes d'avis dans le cadre de la réglementation du système européen des comptes nationaux et régionaux (le SEC). Cela comprend notamment l'analyse du périmètre de consolidation du secteur des administrations publiques. La classification des contrats PPP peut également faire l'objet d'examen par ce comité scientifique. Pour cette classification, le comité dispose depuis 2016 du guide sur le traitement statistique des contrats PPP rédigé par Eurostat et l'EPEC, le centre européen d'expertise en matière de PPP.

En 2016, l'ICN publiait pour la première fois le rapport « *Indicateurs complémentaires au PIB* », ainsi qu'une base de données reprenant 64 indicateurs répartis en 12 thèmes. L'objectif de cette série d'indicateurs complémentaires était de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie.

Grâce à la publication des projections à moyen terme en vue des cadres budgétaires pluriannuels des différentes administrations publiques, une nouvelle publication de l'ICN a encore vu le jour en 2016. Ces projections s'inscrivent dans le cadre du cycle annuel de coordination des politiques économiques de l'Union européenne (le « Semestre européen ») et sont utilisées en particulier lors de la préparation du Programme de stabilité et du Programme national de réforme.

L'année dernière, le ministre de l'Economie a, en outre, invité l'ICN à réaliser une étude spécifique sur l'évolution des prix dans le secteur des services. Un premier rapport intermédiaire lui a été transmis fin 2016. Le rapport définitif sera repris dans le rapport annuel de l'Observatoire des prix, qui sera disponible en mars 2017.

Par ailleurs, l'ICN a établi en 2016, comme le veut la tradition, les comptes nationaux réels, les comptes nationaux financiers, les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques, les comptes nationaux trimestriels, les comptes régionaux, les statistiques du commerce extérieur, les prévisions économiques nécessaires à l'élaboration du budget fédéral, les comptes économiques de l'environnement et enfin les rapports en matière d'observation des prix.

Comme vous pouvez le remarquer, l'année 2016 fut encore une année bien remplie pour l'ICN. Je tiens dès lors à remercier toutes les personnes ayant contribué à la réalisation des missions de l'ICN. Je souhaite remercier plus particulièrement les responsables de la Banque nationale de Belgique, du Bureau fédéral du Plan, de la Direction générale Statistique - Statistics Belgium et de l'Observatoire des prix du Service public fédéral Economie, P.M.E.,

Classes moyennes et Energie, ainsi que leurs agents pour l'excellente collaboration et pour la qualité du travail fourni. Je remercie aussi les experts des comités scientifiques pour leur expertise et leurs avis avertis. Enfin, je remercie les responsables des Communautés et des Régions au sein du Conseil d'administration pour leur participation constructive et leurs contributions.

Jean-Marc DELPORTE
Président du Conseil d'administration

I. L'INSTITUTION

L'Institut des Comptes nationaux (ICN) a été créé par la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, en vue de la réforme de l'appareil de statistiques et de prévisions économiques du gouvernement fédéral.

L'ICN a le statut d'établissement public et est doté de la personnalité juridique ; il travaille sous l'autorité du Ministre de l'Economie.

L'Accord de coopération entre l'État fédéral, la Région flamande, la Région wallonne et la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale, la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux a été publié au Moniteur belge le 20 octobre 2014.

L'accord prévoit que toutes les parties sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de son exécution. Cela implique également la modification des législations concernées, qui devaient être adaptées avant le 1^{er} janvier 2016 aux dispositions de cet accord de coopération.

I.1. Composition

L'Institut associe trois institutions désignées par la loi :

- la Banque nationale de Belgique (BNB) ;
- le Bureau fédéral du Plan (BFP) ;
- la Direction générale Statistique - Statistics Belgium (DG Statistique) du Service Public Fédéral (SPF) Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie (autrefois nommé l'Institut National de Statistique, INS).

I.2. Mission

Avec la collaboration de ces institutions associées mais sous sa responsabilité propre, l'Institut établit les prévisions et statistiques économiques suivantes :

- les comptes nationaux réels ;
- les comptes nationaux financiers ;
- les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques ;
- les comptes nationaux trimestriels ;
- les comptes régionaux ;
- les statistiques du commerce extérieur ;
- les prévisions économiques nécessaires à l'établissement du budget fédéral, appelé aussi budget économique ;
- les tableaux entrées-sorties (input-output) et les comptes satellites des comptes nationaux ;
- les rapports en matière d'observation et d'analyse des prix ;
- les statistiques relatives à la procédure concernant les déficits excessifs ;

- une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie.

II. LES ORGANES

Les organes prévus par la loi et qui ont été actifs en 2016 sont le Conseil d'administration et les quatre comités scientifiques.

II.1. Le Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est composé de douze membres désignés par leur autorité compétente conformément aux dispositions des art. 23 jusqu'à art 26 y compris de l'accord de coopération du 15 juillet 2014.

En 2016, les membres de droit étaient :

1. M. Jean-Marc DELPORTE (rôle linguistique français), Président. du SPF Economie, qui préside le Conseil;
2. M. Jan SMETS (rôle linguistique néerlandais), Gouverneur de la BNB ;
3. M. Philippe DONNAY (rôle linguistique français), Commissaire au BFP ;
4. M. Nico WAEYAERT (rôle linguistique néerlandais), Directeur général de la DG Statistique du SPF Economie.

Les autres membres étaient :

5. M. Mathias DEWATRIPONT, Directeur à la BNB (rôle linguistique français) ;
6. M. Jan VERSCHOOTEN, Commissaire adjoint au BFP (rôle linguistique néerlandais) ;
8. M. Martin RUEBENS en Mme Birgitt VAN NERUM, remplacée par M. Koen ALGOED pour la Communauté flamande ;
9. Mme Astrid ROMAIN et M. Mark DEHOUX pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
10. M. Sébastien BRUNET pour la Région wallonne ;
11. Mme Ludmilla AKSAJEF pour la Communauté française ;

La présidence du Conseil d'administration est assurée par un collège de 4 membres, à savoir le président du Service publique fédéral Economie, PME, Classes moyennes et Energie et les trois représentants des autorités statistiques régionales. M. Delporte préside le collège.

Le règlement d'ordre intérieur du Conseil d'administration a été approuvé lors du Conseil d'administration du 10 février 2016.

Le secrétariat de l'ICN est assuré conjointement par le SPF Economie et la BNB. MM. Rudi ACX, Hamadi ELIDRISSI et Olivier GODDEERIS ont été désignés par le Conseil d'administration pour remplir cette tâche.

Trois experts permanents assistent au Conseil d'administration : Mme Marcia DE WACHTER (Directeur de la BNB), M. Bart HERTVELDT (Conseiller au BFP) et M. Dominique DE BAETS (Conseiller général au DG Statistique).

II.2. Les comités scientifiques

Le Conseil d'administration de l'ICN est assisté par quatre comités scientifiques pour les comptes nationaux, le budget économique, l'observation et l'analyse des prix et les comptes des administrations publiques.

Ils sont chargés d'émettre un avis sur la valeur scientifique et l'objectivité des méthodes adoptées par l'ICN et des résultats de ses travaux.

Le Conseil d'administration peut les consulter à tout moment sur leurs compétences respectives et solliciter leur avis en cas de changement important dans la méthodologie utilisée.

Le Conseil d'administration les consulte également après avoir adopté en première lecture les comptes nationaux réels, les comptes régionaux, le budget économique et les tableaux entrées-sorties.

Lorsque le Conseil d'administration estime, après délibération, ne pas pouvoir donner suite à un avis totalement ou partiellement défavorable du comité, il est tenu d'annexer cet avis aux travaux qu'il arrête.

A l'exception des membres désignés par les Gouvernements respectifs des Régions et des Communautés, les membres des comités scientifiques sont nommés par le Roi, par arrêté délibéré en Conseil des Ministres. La durée du mandat, renouvelable, des membres est fixée à quatre ans.

II.2.1. Le Comité scientifique sur les comptes nationaux

Le Comité scientifique sur les comptes nationaux est compétent pour les comptes nationaux réels, les comptes nationaux financiers, les comptes annuels et trimestriels des administrations publiques, les comptes nationaux trimestriels, les comptes régionaux, les tableaux entrées-sorties et les comptes satellites des comptes nationaux.

En 2016, il était composé comme suit, dans le respect de la parité linguistique:

1. M. Rudi ACX, chef du Département Statistique générale de la BNB, Président (rôle linguistique néerlandais) ;
2. Mme Béatrice THIRY, senior expert au Département Statistique générale de la BNB (rôle linguistique français) ;
3. Mme Muriel PLUYM, attaché à la DG Statistique du SPF Economie (rôle linguistique néerlandais) ;
4. M. Hamadi ELIDRISSI, conseiller au Bureau du Président du SPF Economie (rôle linguistique français) ;
5. Mme Caroline HAMBYE, premier chargé de mission au BFP (rôle linguistique français) ;
6. M. Filip VANHOREBEEK, premier chargé de mission au BFP (rôle linguistique néerlandais) ;
7. M. Micael CASTANHEIRA, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (rôle linguistique français) ;

8. M. Giuseppe PAGANO, professeur à l'UMONS (rôle linguistique français) ;
9. M. Michel MIGNOLET, professeur aux FUNDP (rôle linguistique français) ;
10. M. Eric BUYST, professeur à la « Katholieke Universiteit Leuven » (rôle linguistique néerlandais) ;
11. M. Marc DE CLERCQ, professeur à « l'Universiteit Gent » (rôle linguistique néerlandais) ;
12. M. Luc HENS, professeur à la « Vrije Universiteit Brussel » (rôle linguistique néerlandais).
13. MM. Thierry VERGEYNST et Erwin EYSACKERS pour la Communauté flamande ;
14. Mme Aynah GANGJI et Mme Anne HENAU pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
15. M. Sébastien BRUNET pour la Région wallonne ;
16. Mme Ludmilla AKSAJEF pour la Communauté française ;
17. M. Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone.

II.2.2. Le Comité scientifique sur le budget économique

Ce Comité est compétent pour le budget économique.

En 2016, il était composé comme suit, dans le respect de la parité linguistique:

1. M. Philippe DONNAY Commissaire au BFP, Président (rôle linguistique français) ;
2. M. Filip VANHOREBEEK, premier chargé de mission au BFP (rôle linguistique néerlandais) ;
3. Mme Anja TERMOTE, attaché à la Direction générale Statistique du SPF Economie (rôle linguistique néerlandais) ;
4. M. Vincent VANESSE, attaché au SPF Economie (rôle linguistique français) ;
5. M. Geert LANGENUS, économiste au Département « Etudes » à la BNB (rôle linguistique néerlandais) ;
6. M. Luc DRESSE, conseiller au Département « Etudes » à la BNB (rôle linguistique français) ;
7. M. Jan BERTELS, directeur DG Politique sociale au SPF Sécurité sociale et Institutions publiques de sécurité sociale (rôle linguistique néerlandais) ;
8. M. Reginald SAVAGE, conseiller général des Finances au Service « Etudes et Documentation » du SPF Finances (rôle linguistique français) ;
9. M. Ludo CASTRO, conseiller à l'Office national de Sécurité sociale (rôle linguistique néerlandais) ;
10. Mme Valérie GILBERT, attaché au SPF Emploi, Travail et Concertation sociale (rôle linguistique français) ;
11. Mme Claudette DE KONINCK, administrateur général adjoint de l'Office national de l'Emploi (rôle linguistique néerlandais) ;
12. M. Philippe DUJARDIN, fonctionnaire de l'Administration du Budget et du Contrôle des dépenses (rôle linguistique français).
13. Mme Birgitt VAN NERUM et M. Wim VAN DEN BOSSCHE pour la Communauté flamande ;
14. M. Pierre-François MICHIELS et M. Mark DEHOUX pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
15. M. Francis MOSSAY pour la Région wallonne ;
16. Mme Ludmilla AKSAJEF pour la Communauté française ;
17. M. Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone.

II.2.3. Le Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix

Ce Comité est compétent pour l'observation et l'analyse des prix.

Le Comité était en 2016 composé de la manière suivante, en tenant compte de la parité linguistique:

1. M. Peter VAN HERREWEGHE, conseiller général à la Direction générale Analyses économiques et Economie internationale du SPF Economie, P.M.E., Classes Moyennes et Energie (rôle linguistique néerlandais) ;
2. M. Patrick VRANKEN, conseiller général à la Direction générale Statistique du SPF Economie (rôle linguistique néerlandais) ;
3. M. Jean-Yves JAUCOT, attaché à la Direction générale Analyses économiques et Economie internationale du SPF Economie (rôle linguistique français) ;
4. Mme Carine SWARTENBROEKX, chef du groupe « Prix, coûts et compétitivité » du Département « Etudes » de la Banque Nationale de Belgique (rôle linguistique français) ;
5. Mme Jana JONCKHEERE, économiste du Département « Etudes » à la Banque Nationale de Belgique (rôle linguistique néerlandais) ;
6. Mme Chantal KEGELS, chargée de mission au Bureau fédéral du Plan (rôle linguistique français) ;
7. M. Ludovic DOBBELAERE, expert au Bureau fédéral du Plan (rôle linguistique néerlandais) ;
8. M. Luc DENAYER, secrétaire général du Conseil central de l'Economie (rôle linguistique français) ;
9. M. Jean HINDRIKS, professeur à l'Université Catholique de Louvain (rôle linguistique français) ;
10. M. Micael CASTANHEIRA, professeur à l'Université Libre de Bruxelles (rôle linguistique français) ;
11. Mme Linda ENGELS, lectrice en chef à HoGent (rôle linguistique néerlandais) ;
12. M. André DE COSTER, professeur à la « Katholieke Universiteit Leuven » (rôle linguistique néerlandais).
13. MM. Thierry VERGEYNST et Jan VANNISPEN pour la Communauté flamande ;
14. MM. Xavier DEHAIBE et Dries CUYVERS pour la Région de Bruxelles-Capitale ;
15. M. Olivier PLASMAN pour la Région wallonne ;
16. Mme Ludmilla AKSAJEF pour la Communauté française ;
17. M. Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone.

II.2.4. Le Comité scientifique pour les comptes des administrations publiques

Un comité scientifique intitulé "Comité des comptes des administrations publiques" a été constitué par la loi du 17 juillet 2015¹. Ce Comité est chargé d'assurer le suivi des travaux

¹ Loi portant assentiment à l'Accord de Coopération entre l'Etat fédéral, la Région flamande, la Région wallonne, la Région de Bruxelles-Capitale, la Communauté flamande, la Communauté française, la Communauté germanophone, la Commission communautaire commune de Bruxelles-Capitale et la Commission communautaire française concernant les modalités de fonctionnement de l'Institut interfédéral de Statistique, du Conseil d'administration et des comités scientifiques de l'Institut des Comptes nationaux, fait à Bruxelles, le 15 juillet 2014.

du comité d'accompagnement, mis en place le 30 juin 2005 par le Conseil d'administration de l'ICN, et examine les demandes d'avis dans le cadre de la réglementation du SEC. Cela implique notamment l'analyse du périmètre de consolidation.

Le Comité était en 2016 composé de la manière suivante, en tenant compte de la parité linguistique :

1. MM. Pierre CREVITS (président du Comité) et Kris VAN CAUTER pour la Banque Nationale de Belgique
2. Mme Gina GENTIL pour le Bureau fédéral du Plan
3. M. Hamadi ELIDRISSI proposé par le Ministre fédéral des Affaires économiques
4. M. Geert VAN REYBROUCK proposé par le Ministre fédéral des Finances,
5. M. Michel DEFFET proposé par le Ministre fédéral des Affaires sociales
6. M. Gert DESMET proposé par le Ministre fédéral du Budget
7. MM. Federik DELECLUYSE et Ive VANDERLEE proposés par le Gouvernement flamand
8. Mme Ludmilla AKSAJEF pour la Communauté française ;
9. M. Dany BONGARTZ pour la Communauté germanophone
10. Mme Stéphanie WINTEIN pour la Région wallonne
11. MM. Eric FONDEUR et Toon VERMEIR pour la Région de Bruxelles-capitale

Le secrétaire siège auprès du président. Le Comité a nommé M. Thomas STRAGIER.

M. Rudi ACX assiste aux réunions du Comité pour les comptes des administrations publiques en tant qu'observateur du Comité scientifique des comptes nationaux.

II.3. Représentation internationale

L'ICN assume la représentation officielle de la Belgique auprès des organisations internationales dans les domaines statistiques où une compétence lui est attribuée par la loi. Cette tâche est concrètement assurée par les représentants des autorités associées suivant la tâche qui est dévolue à chacune d'elles par la loi ou le Conseil d'administration.

L'ICN a été représenté par la BNB au sein de différents comités, groupes de travail et taskforces internationaux.

En ce qui concerne les agrégats économiques, il s'agit du groupe officiel « Directors Macroeconomic Statistics ».

Dans le domaine des comptes nationaux, il s'agit du comité RNB (revenu national brut), des groupes de travail Comptes nationaux, Comptes financiers, de la taskforce « Comptes trimestriels sectoriels » auprès d'Eurostat et du groupe de travail « Statistique » auprès du Conseil. L'ICN a aussi été représenté par la BNB au « Committee on Monetary, Financial and Balance of Payments Statistics », à « l'European Statistics Forum » (ESF) et au sein d'organes consultatifs européens où se rencontrent les banques centrales nationales et les instituts nationaux de statistique, ainsi qu'auprès du groupe de travail « Comptes nationaux » de l'OCDE.

Pour ce qui est du commerce extérieur, il convient de mentionner la participation d'un représentant de la BNB au « Steering group of international trade of goods statistics », au Comité « Custom Code », aux groupes de travail « Methods of international trade of goods statistics », « Data compilation and quality of international trade of goods statistics » et « SIMSTAT-Project Task Force on exchange of micro-data on intra-EU trade » auprès d'Eurostat ainsi qu'au « Working party on International Trade in Goods and Trade in Services Statistics » à l'O.C.D.E.

Le Directeur général de la DG Statistique du SPF Economie a participé aux réunions du Comité du Système Statistique Européen (CSSE), organe principal de la coopération statistique européenne

L'ICN a participé aux travaux de la conférence des Directeurs généraux d'Instituts nationaux de statistiques (DGINS), qui réunit annuellement pour un séminaire les responsables des Instituts nationaux de statistiques de la Communauté Européenne et de l'Espace Economique Européen, ainsi que ceux des pays d'Europe centrale et d'Europe de l'Est.

III. LES ACTIVITES EN 2016

III.1. Le Conseil d'administration

Les tâches essentielles du Conseil d'administration sont de coordonner les activités des autorités associées, de prendre connaissance et d'avaliser les produits statistiques des autorités associées, rendus publics sous la responsabilité de l'ICN.

En 2016, le Conseil d'administration s'est réuni 16 fois et a approuvé, après en avoir débattu :

- les budgets économiques 2016 (révisé) et 2017 ;
- les cadres budgétaires pluriannuels des différentes administrations 2016-2021 ;
- les comptes nationaux 2015 détaillés ;
- les comptes des administrations publiques 2015 ;
- les tableaux des emplois et des ressources 2011-2012 et 2013;
- les comptes régionaux 2003-2013/2014;
- le rapport annuel 2015 et les rapports trimestriels sur l'observation et l'analyse des prix en 2016;
- Economy-Wide Material Flow Accounts 2010-2014;
- Air Emissions Accounts 2010-2014;
- Environmental Taxes by Economic Activity 2010-2014
- le compte de résultats 2016 de l'ICN;
- une série d'avis de l'ICN ;
- Des notifications PDE.

III.2. Les produits

III.2.1. Comptes annuels nationaux et régionaux

Début février 2016 les comptes régionaux pour la période 2003-2013/2014, cohérents avec les comptes nationaux détaillés publiés en septembre 2015 ont été approuvés. Cette série comprenait les premiers résultats régionaux relatifs à l'année 2014 selon la méthode provisoire pour la valeur ajoutée brute (à prix courants et en volume) et l'emploi.

En avril 2016, à l'instar des années précédentes, une première estimation des principaux agrégats nationaux annuels de l'année 2015, obtenue sur base des comptes trimestriels, a été publiée.

Une première estimation du compte 2015 des administrations publiques est parue en avril 2016 également. Cette première estimation porte sur les recettes, les dépenses et le solde de financement.

Les comptes détaillés des administrations publiques ont été mis à la disposition du public, sous forme électronique, le 20 octobre 2016. Conformément à la réglementation européenne, les tableaux des notifications au titre de la procédure de déficit excessif ont été publiés fin avril et fin octobre.

Conformément aux obligations du calendrier de déclaration européen, les comptes et tableaux nationaux détaillés portant sur 2015 ont été communiqués à Eurostat fin septembre 2016 et publiés le 20 octobre 2016.

III.2.2. Comptes trimestriels

III.2.2.1. Comptes trimestriels de l'ensemble de l'économie

Selon le calendrier européen actuel, une première estimation globale de la croissance économique est attendue 45 jours après la fin du trimestre. Le détail de la composition de cette croissance en termes de valeur ajoutée, de dépenses et de revenus doit être publié endéans les 65 jours. Pour l'emploi, ce délai est de 75 jours.

L'ICN respecte parfaitement ces deux contraintes : une première estimation de la croissance du produit intérieur brut (PIB) est réalisée après 30 jours, suivie par une estimation de l'ensemble des agrégats (optiques valeur ajoutée, dépenses et revenus du PIB, capacité de financement, emploi, salaires) diffusée 60 jours après la fin du trimestre. Afin de mettre à la disposition des analystes les informations les plus complètes possible, une troisième étape a été ajoutée : 120 jours après la fin du trimestre, l'estimation des différents agrégats fait désormais l'objet d'une révision complète, basée sur les indicateurs statistiques les plus récents. Cette version des comptes du trimestre est regroupée avec l'estimation flash de la croissance du trimestre suivant dans une publication unique.

En 2016, les estimations « flash » (pour le quatrième trimestre de 2015) sont donc parues fin janvier, fin avril (pour le premier trimestre de 2016), fin juillet (deuxième trimestre) et fin octobre (troisième trimestre).

Les agrégats trimestriels ont, quant à eux, été publiés en 2016 suivant un calendrier prédéfini. Fin février (version 60 jours après le quatrième trimestre de 2015), fin avril (version 120 jours après le quatrième trimestre), fin mai (version 60 jours après le premier trimestre de 2016), fin juillet (version 120 jours après le même premier trimestre), fin août (version 60 jours après le deuxième trimestre), fin octobre (version 120 jours après le deuxième trimestre) et fin novembre (version 60 jours après le troisième trimestre).

III.2.2.2. Comptes trimestriels de secteurs

En 2016, l'ICN a publié à quatre reprises (janvier, avril, juillet et octobre) les comptes non financiers trimestriels des secteurs institutionnels.

En janvier et juillet, ces statistiques sont diffusées environ 100 jours après la fin du trimestre auquel elles se rapportent. En avril et octobre, les délais de publications sont plus longs (environ 120 jours), en raison de la procédure de déficit excessif. Ces publications mettent en exergue quatre indicateurs clefs :

- le taux d'épargne brut des ménages ;
- le taux d'investissement brut des ménages ;
- le taux de marge des sociétés non financières et ;
- le taux d'investissement brut des sociétés non financières.

Les indicateurs sélectionnés présentent de fortes fluctuations de trimestre à trimestre, de sorte qu'une interprétation économique valable ne peut se faire qu'en considérant les séries corrigées des variations saisonnières et, le cas échéant, des effets de calendrier. L'ICN a donc décidé de diffuser tant les séries brutes que les séries corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier, tout en commentant exclusivement ces dernières dans le communiqué de presse. Des quatre indicateurs clefs sélectionnés, c'est le taux d'épargne trimestriel qui rencontre le plus d'échos, notamment dans la presse spécialisée.

La publication « Comptes trimestriels des secteurs » reprend également le détail des comptes non-financiers trimestriels des administrations publiques, ainsi que le solde de financement des secteurs de l'économie belge (ménages, ensemble des sociétés et administrations publiques). Ces séries sont diffusées aussi bien sous leur forme brute que corrigées des variations saisonnières et des effets de calendrier. En outre, les comptes détaillés de tous les secteurs sont diffusés, sous leur forme brute uniquement, via la base de données *NBB.Stat on-line*.

III.2.3. Tableau sur les droits à la pension acquis

Conformément au Système européen des comptes 2010, la Banque nationale de Belgique et le Bureau fédéral du Plan établissent le tableau 29 du programme de transmission SEC 2010. Ce tableau présente les droits à pension acquis à une date donnée dans le cadre de l'assurance sociale.

En 2016, le Bureau fédéral du Plan a élaboré le modèle avec lequel les colonnes G et H seront calculées. Une première version de ces colonnes a été présentée à la fin janvier 2017. Le tableau entier sera finalisé à la fin septembre 2017.

III.2.4. Budget économique

Conformément à la loi du 21 décembre 1994, l'ICN est chargé d'élaborer le budget économique. Après approbation du Conseil d'administration de l'ICN et avis du comité scientifique sur le budget économique, le budget économique est transmis au ministre de l'Economie avant d'être publié. Ces prévisions macroéconomiques à court terme servent de base à l'élaboration et au contrôle des budgets des recettes et des dépenses fédérales.

Dans la perspective du contrôle budgétaire relatif à l'exercice 2016, le Bureau fédéral du Plan a mis à jour en février les chiffres du budget économique 2016. En juin et en septembre, des prévisions jusque 2017 ont été élaborées ; elles s'inscrivent dans le cadre de la préparation du budget 2017.

Les budgets économiques ont été publiés les 11 février, 9 juin et 8 septembre 2016.

III.2.5. Les statistiques du commerce extérieur

La partie des statistiques du commerce extérieur qui concerne le commerce intra-communautaire est établie sur la base des déclarations Intrastat que les entreprises belges doivent communiquer mensuellement à la Banque nationale. L'obligation de déclaration est fonction d'un seuil : les entreprises qui importent ou exportent des marchandises dans l'UE pour une valeur inférieure à un montant déterminé par an en sont dispensées. Depuis le premier janvier 2015, ce seuil s'élève pour les importations à € 1.500.000 et pour les exportations à € 1.000.000. En 2016, Intrastat comptait près de 12.160 déclarants, dont environ 8.360 déclarants pour les importations et 8.240 déclarants pour les exportations

En 2016, la procédure d'amendes administratives appliquée aux déclarants ne respectant pas leurs obligations statistiques en matière de commerce extérieur a généré 1.469 mises en demeure, 287 auditions et 98 procès-verbaux. Ces procédures ont généré 33 amendes administratives (dont 28 avec sursis) et aucune amende pénale.

Sur le plan international, une contribution active a été apportée aux divers groupes de travail au sein d'Eurostat. Les travaux pour le projet SIMSTAT d'Eurostat se sont poursuivis (SIMSTAT est un projet d'échange de données microéconomiques entre Etats membres, qui débouchera à terme sur une simplification de la déclaration Intrastat, surtout pour les importations).

III.2.6. Les rapports sur l'observation et l'analyse des prix

En 2016, le rapport annuel 2015 ainsi que trois rapports trimestriels ont été réalisés. Comme le prévoit le cahier des charges, le rapport portant sur le quatrième trimestre 2015 a été élaboré en même temps que le rapport annuel 2015 et publié en mars 2016. En complément, les études sur le fonctionnement de marché des secteurs de cinéma et du sucre en Belgique ont été publiées et un screening horizontal du fonctionnement de marché des secteurs marchands a été réalisé.

L'idée de développer un service chargé de la surveillance des prix a germé suite à l'envolée des prix des matières premières intervenue en 2008, et les augmentations prononcées des prix à la consommation pour les produits alimentaires et les produits énergétiques. En 2013, l'Observatoire des prix a vu son champ d'étude s'étendre. La loi du 3 avril 2013 portant sur l'insertion du livre V (intitulé *La concurrence et les évolutions de prix*), dans le Code de droit économique, précise en effet que l'Observatoire des prix peut procéder aux analyses nécessaires en matière de prix (tant en termes d'évolution que de niveau), de marges et de fonctionnement du marché. Les résultats du screening horizontal des secteurs ont été publiés en mars 2016 avec le rapport annuel.

Ainsi, l'Observatoire des Prix analyse dans chaque rapport trimestriel l'évolution de l'inflation en Belgique et se penche sur les produits ou services les plus intéressants. De plus, chaque rapport trimestriel a établi une comparaison la plus détaillée possible de l'évolution des prix en Belgique et dans les pays voisins.

Le rapport annuel 2015 (publié en mars 2016) comprenait en plus de l'analyse de l'inflation totale et de ses composantes, une analyse sur la composition des prix des

produits pétroliers et l'impact de l'accord laitier sur les prix à la consommation ainsi qu'une étude de l'écart persistant de l'inflation sous-jacente entre la Belgique et ses pays voisins. Il est ressorti de cette étude que l'écart cumulé de l'inflation sous-jacente entre la Belgique et la moyenne des pays voisins de l'Allemagne, la France et les Pays-Bas pour la période 2008-2015 s'est établi à près de 4 points de pourcentage. Plus de la moitié de cet écart, peut être affecté aux services.

Après ce constat, l'Observatoire des prix a continué à la demande du Ministre son analyse de l'inflation des services. Le Ministre attend le rapport final sur la plus forte inflation des services pour mars 2017. Cette recherche, élaborée par le SPF Economie, en collaboration avec la Banque Nationale et le Bureau fédéral du Plan fera intégralement partie du rapport annuel 2016 de l'Observatoire des prix. Fin novembre, un rapport intermédiaire, avec un état des lieux avait été dressé.

II.2.7. Les comptes économiques de l'environnement

Les comptes économiques de l'environnement sont des comptes satellites des comptes nationaux. La loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses, Titre VIII (dispositions relatives à l'Institut des Comptes Nationaux) confie l'élaboration des comptes satellites des comptes nationaux au Bureau fédéral du Plan.

Le Règlement UE N° 691/2011 impose à tous les États membres de l'UE l'obligation légale d'établir annuellement trois comptes économiques de l'environnement. Il s'agit des comptes relatifs aux taxes environnementales par activité économique (Environmental Taxes by Economic Activity, ETEA), des comptes des émissions atmosphériques (Air Emissions Accounts, AEA) et des comptes des flux de matières à l'échelle de l'économie (Economy-Wide Material Flow Accounts, EW-MFA).

Les ETEA contiennent toute taxe dont l'assiette est une activité polluante ou d'exploitation des ressources. Sur base des données relatives aux émissions des polluants atmosphériques inventoriées dans les AEA, des indices sur les gaz à effet de serre, l'acidification et la formation d'ozone troposphérique peuvent être calculés. De plus, les AEA enregistrent les émissions de particules fines. Les EW-MFA ont pour objectif général de décrire les interactions entre, d'une part, l'économie nationale, et d'autre part, l'environnement naturel et le reste de l'économie mondiale en termes de flux de matières (à l'exception des flux d'air et d'eau).

En 2016, l'ICN a publié les ETEA 2010-2014, les AEA 2010-2014 et les EW-MFA 2010-2014, et les a transmis à Eurostat.

III.2.8. Indicateurs beyond GDP

La loi du 14 mars 2014 complétant la loi du 21 décembre 1994 portant des dispositions sociales et diverses par une série d'indicateurs complémentaires en vue de mesurer la qualité de vie, le développement humain, le progrès social et la durabilité de notre économie charge le Bureau fédéral du Plan d'élaborer un ensemble d'indicateurs représentant les quatre domaines précités, de calculer ces indicateurs et de les publier chaque année.

En février 2016, l'ICN a publié le premier rapport *Indicateurs complémentaires au PIB*, ainsi qu'une banque de données comprenant 64 indicateurs regroupés en 12 thèmes. Ces 64 indicateurs sont également structurés selon trois dimensions du développement durable: Ici et maintenant, Plus tard et Ailleurs. La préparation de ce rapport a suivi la méthodologie définie dans le rapport *Conference of European statisticians recommendations on measuring sustainable development* de l'UNECE, EUROSTAT et l'OCDE.

En 2016, le Bureau fédéral du Plan a également entamé des recherches sur la définition d'indicateurs composites pour mesurer le bien-être, sans toutefois se prononcer sur la pertinence d'utiliser de tels indicateurs.

III.2.9. Les cadres budgétaires pluriannuels

Conformément à l'article 108, point g) de la loi du 21 décembre 1994 (modifié par la loi du 28 février 2014), le Bureau fédéral du Plan a élaboré, pour le compte de l'ICN, une projection à moyen terme 2016-2021 pour l'établissement des cadres budgétaires pluriannuels des différents pouvoirs. Les chiffres ont été approuvés le 21 mars par le Conseil d'administration de l'ICN.

III.2.10. Diffusion

Tous les produits statistiques de l'ICN et les explications méthodologiques sont disponibles en version électronique et/ou sur papier auprès des instances qui en sont les producteurs : la BNB, le BFP et la DG Statistique du SPF Economie.

Le site internet de l'ICN (<http://www.inr-icn.fgov.be>) présente aussi de l'information sur la structure et l'organisation de l'ICN et les produits statistiques, dont l'accès s'obtient en activant un hyperlien vers le site de l'institution qui a produit la statistique recherchée. Ce site reprend aussi les avis que l'ICN émet sur l'application des prescriptions européennes pour les comptes publics.

III.2.11. Projet SEC 2010

Toutes les séries de comptabilité nationale publiées actuellement par l'ICN sont conformes à la méthodologie SEC 2010. Toutefois, des dérogations au Programme de transmission SEC 2010 sont encore en cours. Ces dérogations portent principalement sur un détail plus important de séries déjà publiées. Ces dérogations prendront fin en partie fin 2017, et totalement en 2020.

III. 3. Harmonisation des univers d'entreprises et alignement des codes NACE au sein des autorités associées de l'ICN

Conformément au SLA (Service Level Agreement) signé par les différentes autorités associées de l'ICN en mars 2015, divers travaux ont été réalisés depuis 2015. Il s'agit des travaux d'alignement :

- des univers d'entreprises reprises dans les bases de données des institutions de l'ICN;
- des codes NACE des trois institutions en vue de produire, pour chaque entreprise un code NACE ICN unique.

Ces travaux ont été discutés et analysés plus en profondeur en 2016. Pour l'année de référence 2015, ces travaux se sont conclus en janvier 2017 par la fourniture à la BNB d'un univers d'entreprises économiquement actives avec des codes d'activités économiques harmonisés à plus de 99%.

III.4. Profiling de groupes d'entreprises multinationaux

Le groupe de travail chargé d'analyser et d'échanger les informations utiles concernant les implications du profiling sur les processus statistiques au sein de l'ICN a poursuivi ses travaux en 2016. Le profiling peut se définir comme étant l'analyse de la structure des groupes d'entreprises multinationaux en vue d'identifier les unités statistiques entreprises, à savoir les entités autonomes de tels groupes qui sont associées à leurs activités majeures.

Il a été décidé de poursuivre les travaux de ce groupe de travail en 2017.

III.5. Coordination opérationnelle entre les autorités associées

Un comité en charge de la coordination opérationnelle et de l'optimalisation de la coopération entre les différents partenaires de l'ICN a été mis en place en 2011. La DG Statistique assure le secrétariat de ce comité qui s'est réuni à 5 reprises durant l'année 2016.

Outre le suivi des échanges réguliers de données entre les autorités associées, ce comité supervise également les travaux réalisés au sein des différents groupes de travail techniques. La DG Statistique informe également ses partenaires des projets de réformes des statistiques, notamment ceux qui sont discutés avec Eurostat, afin de pouvoir tenir compte de leurs besoins spécifiques lors des futures discussions.

Conformément à la décision prise par le Conseil d'administration de l'ICN, depuis 2016, les Régions sont également invitées aux réunions.

III.6. Groupes de travail

III.6.1. Variabilité de l'indice de la production industrielle

Un groupe de travail «Variabilité de l'indice de la production industrielle» regroupant des représentants du SPF Economie, de la DG Statistique, de la BNB et du BFP a été créé en 2015 afin d'examiner les raisons de la variabilité de l'indice de la production industrielle pour certains secteurs.

La DG Statistique a fait une analyse qui a été présentée au groupe de travail en juin 2016. La DG Statistique a montré que certains codes prodcom avaient un impact important sur l'indice de la production industrielle et que la variabilité de l'indice de la production pouvait, pour certains secteurs industriels, en grande partie être expliquée par l'hétérogénéité de ces codes prodcom et le poids des déclarants concernés.

III.6.2. Déflateurs du PIB pour l'industrie et les services

Depuis 2014, il y a une concertation entre la BNB, le BFP et la DG Statistique afin d'évaluer la qualité des déflateurs du PIB utilisés. Cela a concerné plus spécifiquement les secteurs de l'industrie et des services.

Dans ce cadre, des explications ont été fournies sur la manière dont l'indice des prix à la production est calculé. Des analyses des prix unitaires par secteur économique et des comparaisons avec les pays voisins ont été effectuées. Les mesures susceptibles d'être prises pour améliorer la qualité de certains indices ont ensuite été examinées.

Ces démarches comprennent, d'une part, l'augmentation de la couverture et, d'autre part, la recherche, sur la base des informations actuelles, de pistes pour remédier aux résultats du passé quand cela est nécessaire.

Les approches alternatives pour les déflateurs dans le passé d'un certain nombre de secteurs, impliquent entre autres que l'on utilise les codes NACE offrant une meilleure représentativité et que des corrections soient apportées au taux de croissance annuel au moyen des prix unitaires.

L'élargissement de l'échantillon a été considérable mais insuffisant. Pour certains secteurs, comme le gaz et l'électricité, une simulation sur la base de données administratives fiables a été développée parallèlement à l'enquête. En outre, un meilleur reporting a été mis en place à l'aide du nouveau système d'enquête XBRL. Les modifications de prix enregistrées peuvent ainsi être interprétées de manière plus efficace lors du traitement des indices de prix.

III.7. Avis émis par l'ICN

En 2016, l'ICN a été invité par les différentes administrations publiques à émettre des avis ex ante, principalement sur des transactions et des financements planifiés au moyen d'injections de capital.

Au cours des dernières années, les administrations publiques ont de plus en plus souvent fait appel à des sociétés pour la conception, la construction, le financement, l'entretien ou l'exploitation d'infrastructures publiques. Cela s'explique notamment pour deux raisons : les administrations publiques peuvent d'une part, bénéficier des connaissances et aptitudes du secteur privé et d'autre part, elles sont en mesure d'étaler les coûts d'investissement – et par conséquent, l'impact sur les comptes des administrations publiques – sur la durée d'utilisation des actifs.

L'Initiative européenne pour la croissance, approuvée par le Conseil européen de décembre 2003, stipule qu'il convient d'encourager les formes de partenariats public-privé (PPP), particulièrement lorsqu'elles présentent un fort potentiel de croissance et d'emploi.

Le Conseil de l'ICN a décidé, le 30 juin 2005, de constituer un comité d'accompagnement qui examine chaque demande d'avis dans le cadre de la réglementation du SEC. Sur base de l'analyse du comité, composé d'experts de la Banque Nationale, le président du Conseil de l'ICN adresse un avis écrit à l'initiateur du projet.

Si le comité est dans l'impossibilité de se prononcer parce que le projet proposé ne peut être confronté (de manière univoque) à la réglementation en vigueur, le projet (éventuellement accompagné d'une analyse provisoire du comité) est soumis à l'autorité européenne, c'est-à-dire à Eurostat – l'autorité de statistique de l'Union européenne - pour obtenir son assistance dans l'interprétation de cette réglementation.

AVIS 2016	
<u>Gouvernement flamand :</u> Stelplaatsen cluster 2 Advies inzake een DBFM-overeenkomst voor de verhoging van bruggen over het Albertkanaal	
<u>Région de Bruxelles-Capitale:</u> Classement sectoriel de la société PGP et traitement SEC des apports en capitaux de NEO vers PGP	
<u>Région wallonne :</u> Mise en œuvre du dispositif Babypack Financement des infrastructures hospitalières en région wallonne CoDT wallon – Prises de participation	
<u>Société Wallonne du Logement :</u> Opérations immobilières menées par la Société wallonne du Logement	

IV. LES COMPTES DE L'ICN

En vertu de l'article 118 de la loi du 21 décembre 1994, l'ICN reçoit chaque année une subvention de l'État qui est inscrite au budget du SPF Economie.

Une subvention de 1.304.000€ a été allouée à l'ICN et a été versée sur le compte IBAN BE31 6790 0016 0755 ouvert chez bpost au nom de cet institut.

Le compte de résultats pour l'exercice 2016 peut être résumé comme suit :

DEPENSES (euro)		RECETTES (euro)	
(1) Jetons de présence		(1) Subvention reçue	1.304.000,00
Comité scientifique sur les comptes nationaux	1.509,50		
Comité scientifique sur le budget économique	509,25		
Comité scientifique pour l'observation et l'analyse des prix	2.764,50		
(2) Précompte sur les jetons de présence, payé au SPF Finances	3.678,75		
(3) PDE			
- paiement à la BNB	1.243.430,00		
(4) Bureaux d'avocats	9.786,24		
(5) Nouveau site	18.730,80		
(6) Subvention non utilisée	23.590,96		
TOTAL	1.304.000,00		1.304.000,00

Le solde de la subvention non utilisée a été reversé au Trésor conformément aux articles 121-123 de la loi du 22 mai 2003 portant organisation du budget et de la comptabilité de l'Etat fédéral.

Publications régulières de l'ICN

(Site internet: <http://www.inr-icn.fgov.be>).

Publications disponibles à la Banque nationale de Belgique

- Comptes nationaux annuels
 - Partie I : agrégats annuels,
 - Partie II : comptes et tableaux détaillés (y compris les stocks de capital et les investissements),
 - Comptes des administrations publiques,
 - Partie III : tableaux des ressources et des emplois.
- Comptes nationaux trimestriels
 - Estimation « flash » de la croissance du PIB,
 - Agrégats trimestriels,
 - Comptes trimestriels.
- Comptes régionaux
- Statistiques du commerce extérieur - Belgique
 - Bulletin mensuel,
 - Bulletin trimestriel,
 - Annuaire (uniquement sous forme électronique),
 - Manuel Intrastat,
 - Nomenclature des marchandises Intrastat.

*Ces publications peuvent être obtenues à la Banque nationale de Belgique (BNB),
Service Documentation (également sur le site internet de la BNB)
Boulevard de Berlaimont 14 - 1000 BRUXELLES
Tél.: 02/221.20.33 - Fax: 02/221.31.63 - URL <http://www.BNB.be>*

Publications disponibles au Bureau fédéral du Plan

- Budget économique (en février et septembre)
- Tableaux entrées-sorties (publication quinquennale)
- Les comptes économiques de l'environnement (publication annuel)
- Indicateurs 'Beyond GDP' (publication annuel)

*Ces publications sont disponibles sur le site internet du Bureau fédéral du Plan
Avenue des Arts 47-49 - 1000 BRUXELLES
Tél.: 02/ 507.73.11 - Fax: 02/507.73.73 - URL <http://www.plan.be>*

Publications disponibles au SPF Economie

- Les rapports en matière d'observation et d'analyse des prix

Ces publications sont disponibles uniquement en format électronique sur le site internet du SPF Economie.

Service public fédéral Economie, P.M.E., Classes moyennes et Energie

Rue du Progrès 50 - 1210 BRUXELLES

Tél.: 02/277.51.11 - Fax: 02/277.51.07 - URL <http://www.economie.fgov.be/fr/>